AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1673
FR0000072910-FS0552

12 août 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE STERIA SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 août 2014, Sopra Group, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 août 2014, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital de la société GROUPE STERIA SCA et détenir 26 447 605 actions GROUPE STERIA SCA représentant autant de droits de vote, soit 79,69% du capital et 69,52% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GROUPE STERIA SCA par la société Sopra Group dans le cadre de l'offre publique d'échange qu'elle a initiée et dont le résultat a été publié le 5 août 2014[2].

Les intentions de la société Sopra Group figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[3] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 186 499 actions représentant 38 041 743 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 214C1623 du 5 août 2014.
[3] Cf. notamment D&I 214C1174 du 24 juin 2014 et note d'information ayant reçu le visa n°14-322 en date du 24 juin 2014.